

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu 27 juillet 2023 à 20h00 - Salle du conseil communal - Rue du Moulin 15

Etalle, le 19 juillet 2023

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Prestation de serment de Monsieur Pierre Koeune – Directeur général stagiaire
2. Règlement général de police : adaptations – Approbation
3. Chef d'établissement école de Buzenol – Villers-sur-Semois – Arrêt des conditions de recrutement
4. Reprise à charge communale des missions ATL auparavant déléguées à l'Asbl Stabulaccueil - Approbation
5. Fabrique d'église Saint Michel de Chantemelle - Comptes 2022 – Approbation
6. Fabrique d'église Saint Léger d'Etalle - Compte 2022 – Approbation
7. Fabrique d'église Saint Willibrord de Vance - Comptes 2022 – Approbation
8. Aménagement du territoire : Avis sur le projet de Schéma de développement territorial (SDT)
9. Adhésion à la centrale d'achat provinciale « Accord-cadre relatif à l'acquisition de fournitures de bureau et de matériel scolaire » - Approbation
10. Ratification arrêtés de police du Bourgmestre
11. Information - Contrôle situation de caisse du 1/01/2023 au 31/05/2023
12. Approbation procès-verbal séance précédente